

Le même principe s'applique au manufacturier canadien et a été démontré par les témoignages rendus devant le Comité par M. Russell, de la *Massey-Harris Company*, et par M. Ruby, représentant la *Cockshutt Plow Company Limited* et la *Frost and Wood Company Limited*. Chacun de ces messieurs rapporta les expériences de sa compagnie au Danemark où, jusqu'en 1932, les compagnies canadiennes avaient un marché considérable pour leurs produits manufacturés. M. Russell et M. Ruby, en exposant au Comité les difficultés du maintien de leur commerce d'exportation depuis quelques années, ont déclaré que le Danemark avait été mécontent de la situation de faveur de notre pays sur le marché du Royaume-Uni pour la vente du bacon et du jambon, aux termes de l'entente du Canada avec le Royaume-Uni. Ils ont rapporté que le Danemark avait manifesté son mécontentement en haussant ses tarifs et autres barrières commerciales au point que les manufacturiers canadiens d'instruments aratoires se trouvaient à peu près exclus du marché danois.

Quoique les directeurs des compagnies mentionnées n'aient pas soumis cette preuve dans ce but, le Comité constate que ce fait démontre que des arrangements de réciprocité avec tous les pays exportateurs aideront non seulement le cultivateur canadien à vendre ses produits agricoles mais aussi le manufacturier canadien à vendre ses produits manufacturés dans ces pays.

Bref, le Comité est d'avis que la diminution des droits douaniers, à moins que ne manque l'élément de la véritable concurrence, devrait entraîner finalement un abaissement relatif du niveau des prix. Si cet événement manque, l'effet naturel de cette diminution sera quelque peu amoindri. Comme le dit plus haut notre rapport, les compagnies nient toute action concertée sur la question du maintien et du changement de prix au consommateur. Le Comité n'a pas pu approfondir suffisamment ce point pour lui permettre de confirmer ou de nier l'exactitude de cette allégation. Toutefois, comme on l'a déjà dit, le gouvernement des Etats-Unis poursuit à ce sujet et sur d'autres questions, une autre enquête approfondie, et le Canada devrait suivre avec un vif intérêt l'investigation de la *Federal Trades Commission* des Etats-Unis. Les compagnies américaines sont si intimement alliées à l'industrie canadienne qu'on trouverait tout probablement aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada la source de toute action concertée destinée à empêcher le jeu de la véritable concurrence.